

Décision Président de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

LABANQUE - CENTRE DE PRODUCTION ET DE DIFFUSION EN ARTS VISUELS - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRODUCTION ET DE CESSION DE DROITS AVEC L'ASSOCIATION LES DURS A QUEER

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane organise à Labanque, du 4 février au 2 juillet 2023, les expositions *Femmes Guerrières – Femmes en combat et Faux-semblants* de Jade Boissin,

Considérant que pour accompagner ces expositions, il y a lieu d'organiser des actions culturelles à destination du public,

Considérant que l'association LES DURS A QUEER réunit toutes les compétences artistiques pour créer deux spectacles conçus pour les expositions,

Considérant qu'en application de l'article R.2123-1 3° du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de production et de cession de droits pour une durée allant de la notification au 1er juillet 2023, avec l'association *LES DURS A QUEER* dont le siège social est à Bruay-la-Buissière (62700), 97 rue du Colombier, ayant pour objet la création et la diffusion de deux spectacles qui seront présentés à Labanque, les 26 mars, 16 avril, 11 juin et 1er juillet pour 12 représentations et pour un montant forfaitaire de 6 380 euros nets de taxes qui comprend les frais de production, la cession de droits, les frais de régie et consommables, les frais de déplacement et de restauration pour toute la durée du contrat.

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un contrat de production et de cession de droits avec l'association *LES DURS A QUEER* dont le siège est à Bruay la Buissière (62700) au 97 rue du Colombier, ayant pour objet la création et la diffusion de deux spectacles à Labanque, pour une durée allant de la notification au 1er juillet 2023 et un montant forfaitaire de 6 380 euros nets de taxes qui comprend les frais de production, la cession de droits, les frais de régie et consommables, les frais de déplacement et de restauration pour toute la durée du contrat.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Fait à Béthune, le 2.9. DEC. 2022

Par délégation du Président Le Vice-président délégué,

BERT Julien

Certifié exécutoire par le Président Compte tenu de la réception en Sous-préfecture le : 2 9 DEC. 2022

Et de la publication le : 2 9 DEC. 2022

Par délégation du Président Le Vice-président délégué,

BERT Julien